



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 128 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Renforcement du système des Nations Unies : renforcement du système des Nations Unies

#### **Lettre datée du 11 septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document de position de la République populaire de Chine sur le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 128 a) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent  
et Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Zhang Jun**

---

\* [A/75/150](#).



**Annexe à la lettre datée du 11 septembre 2020 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, chinois et français]

**Document de position de la Chine sur le soixante-quinzième  
anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies**

I. 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et le soixante-quinzième anniversaire de la victoire de la Guerre mondiale antifasciste et de la victoire de la Guerre de résistance du peuple chinois contre l'agression japonaise. Il y a 75 ans, les peuples du monde, résolus à « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances », ont créé l'ONU, l'organisation internationale la plus universelle, la plus représentative et dotée de la plus grande autorité, et établi l'ordre et le système internationaux centrés sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Un nouveau chapitre s'est donc ouvert pour la cause de la paix et du développement dans le monde.

Au cours des 75 ans écoulés, l'ONU est restée fidèle à sa vocation en matière de maintien de la paix. Elle a instauré et fait fonctionner un mécanisme de sécurité collective, offert activement des médiations et bons offices, travaillé au règlement pacifique des différends et déployé plus de 70 opérations de maintien de la paix dans des zones de conflit. Grâce aux efforts de l'ONU, beaucoup de conflits locaux ont pu être maîtrisés, et de nouvelles guerres mondiales, évitées. Le monde a pu jouir d'une paix et d'une stabilité globales pendant 75 ans.

Au cours des 75 ans écoulés, l'ONU a poursuivi son objectif de promouvoir le développement. Suivant la tendance de la mondialisation économique et mobilisant des ressources à travers le monde, l'ONU a élaboré et mis en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Sous son impulsion, des milliards de personnes ont pris le chemin de la modernisation, plusieurs maladies infectieuses qui ont sévi pendant des milliers d'années telles que la variole ont été éradiquées et un grand nombre de pays en développement se sont engagés sur une voie de développement rapide.

Au cours des 75 ans écoulés, l'ONU a agi dans l'esprit de l'équité. Elle est attachée à l'égalité de tous les pays, quelle que soit leur taille, et travaillé à faire rayonner l'esprit de la démocratie. Unis sous le drapeau onusien, les 193 États Membres ont élaboré ensemble les règles internationales, géré ensemble les affaires mondiales et partagé ensemble les fruits du développement.

Aujourd'hui, le monde traverse des changements majeurs jamais connus depuis un siècle, qui s'accroissent avec la propagation de la COVID-19 dans le monde. Une période de bouleversements et de transformations s'est ouverte. Le protectionnisme, l'unilatéralisme et les pratiques d'intimidation gagnent du terrain. Certains pays et forces politiques n'hésitent pas à se découpler des autres, à rejeter les responsabilités sur autrui, et à se retirer d'organisations et accords internationaux. Ils sapent la coopération internationale et tentent de provoquer une confrontation des idéologies et des systèmes sociaux, mettant ainsi le monde en danger.

Cela dit, la paix et le développement demeurent le thème de notre temps. La tendance générale à la montée des pays émergents et des pays en développement reste inchangée, celle à la multipolarisation du monde reste inchangée, et celle à la mondialisation économique en dépit des vicissitudes reste inchangée.

Dans ce contexte, les différentes parties doivent se préparer à l'ère post-COVID-19, savoir répondre à des questions majeures, à savoir, à quoi ressemblera le monde de demain et de quelle ONU le monde a besoin, et ouvrir ensemble un bel avenir pour les générations futures.

II. La communauté internationale doit saisir les opportunités importantes offertes par la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et faire de la lutte contre la COVID-19 un nouveau point de départ, pour réaffirmer l'engagement initial et la mission de l'Organisation, et réunir le consensus des différents pays pour construire ensemble une communauté d'avenir partagé pour l'humanité et bâtir un monde de paix durable, de sécurité globale, de prospérité commune, d'ouverture et d'inclusion, propre et beau. Pour ce faire, tous les pays doivent :

1. Préserver ensemble les acquis de la victoire de la Guerre mondiale antifasciste, rejeter tout acte qui va à rebours de l'histoire, s'opposer à l'unilatéralisme, à l'hégémonisme et à la politique du plus fort, soutenir fermement le multilatéralisme, défendre résolument les buts et principes de la Charte des Nations Unies, préserver le système international centré sur les Nations Unies et l'ordre international fondé sur le droit international, et promouvoir la démocratie, la primauté du droit et l'équité dans les relations internationales.

2. Rester fidèles au principe de l'égalité entre tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, respecter le droit de chaque peuple de choisir en toute indépendance le système social et la voie de développement de son pays et s'opposer à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui pour bâtir ensemble un nouveau modèle de relations internationales basé sur le respect mutuel, l'équité, la justice et la coopération gagnant-gagnant.

3. Construire un nouveau type de partenariat international pour le développement fondé sur une plus grande égalité et un meilleur équilibre et consolider l'architecture de coopération ayant l'ONU en son centre, la coopération Nord-Sud comme canal principal et la coopération Sud-Sud comme complément ; renforcer la coopération internationale sur la réduction de la pauvreté et en faire une plus grande priorité dans la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale, afin de réaliser au plus tôt les objectifs en matière d'élimination de la pauvreté ; préserver le système commercial multilatéral centré sur l'OMC et fondé sur des règles, réaliser la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement, bâtir une économie mondiale ouverte, créer un environnement propice au développement durable, et faire évoluer la mondialisation économique dans un sens plus ouvert, plus inclusif, plus équilibré et bénéfique pour tous.

4. Perfectionner le système de gouvernance de la santé publique en prenant en compte les défaillances et insuffisances révélées par la COVID-19 ; assurer une réaction plus rapide aux urgences sanitaires et créer des réserves mondiales et régionales de matériels destinés à la lutte contre les épidémies ; intensifier le dialogue et les échanges sur les politiques, encourager les différentes parties à mettre la vie et la santé de la population au-dessus de tout, à accorder une place prioritaire à la sécurité de la santé publique dans l'agenda international et à construire une communauté de santé pour tous.

5. Avoir une conscience aiguë de l'importance de respecter la nature, de s'adapter à ses lois et de la protéger, promouvoir l'harmonie entre l'homme et la nature, réaliser un développement durable sur les plans économique, social et environnemental ainsi que l'épanouissement de l'homme, et construire une civilisation écologique à l'échelle mondiale, promouvoir un mode de production et de vie vert, sobre en carbone, circulaire et durable, et agir pour lutter contre le

changement climatique et protéger notre planète Terre, foyer de tous les êtres humains.

6. Rester attachés au concept de la gouvernance mondiale dit d'« amples consultations, contribution conjointe et bénéfiques partagés », au rôle prépondérant des États Membres et à une approche orientée sur l'action, et faire en sorte que le système de gouvernance mondiale reflète mieux l'évolution de l'échiquier international, incarne de façon plus équilibrée la volonté et les intérêts de la majorité des pays du monde, notamment des pays émergents et en développement, et permette de relever plus efficacement les défis planétaires.

III. La soixante-quatrième session de l'Assemblée générale est une session importante qui se tient à un moment historique exceptionnel. Le thème « L'avenir que nous voulons, les Nations Unies dont nous avons besoin : réaffirmer notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme » est d'une grande pertinence aujourd'hui. La Chine espère que les différentes parties pourront se concentrer sur ce thème afin d'insuffler une nouvelle dynamique à la cause de la paix et du développement dans le monde et de donner espoir et confiance à tous les peuples.

1. Il est essentiel de renforcer la solidarité, de rejeter la politisation de l'épidémie et l'étiquetage du virus, de valoriser pleinement le rôle leader crucial de l'OMS et de promouvoir des actions synergiques de prévention et de contrôle à l'échelle internationale pour lutter ensemble contre la COVID-19. Il faut renforcer le partage d'informations, la communication de politiques et la coordination d'actions et accélérer la recherche sur les médicaments, les vaccins et le dépistage pour obtenir rapidement des percées. Les pays où les conditions le permettent doivent, en assurant la prévention et le contrôle réguliers et en suivant les recommandations de l'OMS, favoriser de manière ordonnée la reprise de l'activité économique et la réouverture des écoles, et réajuster des mesures en temps opportun en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. Cette année marque le début de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il est important de soutenir les efforts déployés par les Nations Unies pour mettre le développement au cœur de la coopération internationale et de concentrer l'effort sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, secteurs essentiels pour les pays en développement, pour mobiliser davantage de ressources en faveur des pays en développement, leur apporter du soutien en termes de financement, de technologies et de renforcement de capacités et leur créer un bon environnement extérieur de développement.

La communauté internationale doit prendre au sérieux les impacts de la COVID-19 sur les pays en développement et entreprendre des actions communes pour aider les pays concernés à mobiliser les ressources, à surmonter l'épreuve sanitaire et à stabiliser l'économie, afin qu'ils puissent réaliser dans les délais prévus les objectifs de développement durable.

La partie chinoise travaille avec les autres membres du G20 à concrétiser l'Initiative sur la suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres et appelle à une prorogation d'échéance sur cette base. Il est important d'accroître le soutien aux pays durement touchés et soumis à une forte pression. Les institutions financières internationales et les créanciers commerciaux doivent engager des actions concrètes et former une synergie pour contribuer à l'allègement de la dette.

3. La communauté internationale doit interpréter de manière intégrale et exacte et mettre effectivement en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris, et continuer à perfectionner le régime de gouvernance climatique juste, équitable et basé sur la

coopération gagnant-gagnant. L'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes constituent un risque majeur pour le développement de l'humanité. En tant que pays hôte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Chine entend travailler avec les autres parties pour aboutir à un « Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 » ambitieux, équilibré et pragmatique.

4. L'année 2020 marque le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing). La communauté internationale doit saisir cette occasion pour poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Dans la lutte contre la COVID-19, la priorité doit être accordée à la préservation des droits et intérêts des femmes et des filles afin de réaliser concrètement et effectivement l'égalité des sexes. Les Nations Unies doivent intensifier l'effort pour éradiquer la violence, la discrimination et la pauvreté, lutter contre la fracture numérique entre les sexes et augmenter la représentation des femmes dans les instances onusiennes.

5. La Chine salue l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général António Guterres et appelle les parties au conflit à cesser rapidement les hostilités et les violences. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle en tant que mécanisme international de sécurité collective, assumer la responsabilité au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et promouvoir le règlement politique des points chauds régionaux.

La Chine s'oppose fermement au recours arbitraire à la force ou à la menace par la force, et s'oppose aux sanctions unilatérales et aux pratiques extraterritoriales. Toute action coercitive doit être mandatée par le Conseil de sécurité. Les Nations Unies doivent renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix à s'acquitter de leurs mandats, poursuivre les trois principes de base du maintien de la paix et aider les pays post-conflit à réaliser une paix durable.

La question palestinienne est au cœur de la question du Moyen-Orient. La Chine soutient la création par le peuple palestinien d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale, et appuie une plus grande participation de la Palestine aux affaires internationales en tant qu'État. La Chine soutient fermement les revendications justes de la partie palestinienne ainsi que tous les efforts en faveur du règlement de la question palestinienne.

La Chine estime qu'il faut suivre la bonne direction de la solution à deux États, et promouvoir un dialogue et des négociations d'égal à égal entre la Palestine et Israël sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et des consensus et normes internationaux tels que « la terre contre la paix » et l'« Initiative de paix arabe ». La communauté internationale doit adopter une position objective et impartiale et redoubler d'efforts pour favoriser la paix.

Le Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien (PAGC) a été endossé par la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est un acquis majeur de la diplomatie multilatérale et un élément clé du régime international de non-prolifération nucléaire. Préserver le PAGC contribue à la défense du multilatéralisme, de l'ordre international fondé sur le droit international et de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. La Chine défend résolument l'autorité des résolutions du Conseil de sécurité et la validité du PAGC.

Toutes les dispositions de la résolution 2231 du Conseil de sécurité, y compris celles concernant la levée de l'embargo sur les armes, doivent être effectivement appliquées. Le pays qui s'est déjà retiré du PAGC n'a pas le droit d'activer unilatéralement le mécanisme de « snapback » contre l'Iran au Conseil de sécurité.

La Chine continuera de travailler avec les autres parties concernées et la communauté internationale pour préserver le PAGC et les résolutions du Conseil de sécurité, défendre le multilatéralisme et promouvoir le règlement politique et diplomatique de la question du nucléaire iranien.

Les moyens politiques sont l'unique bonne voie à suivre pour résoudre la question de l'Afghanistan. La Chine soutient toujours fermement le processus de paix et de réconciliation des Afghans et conduit par les Afghans. Elle encourage les différentes parties concernées en Afghanistan à faire des décisions en toute indépendance sur l'avenir du pays par un dialogue et des négociations larges et inclusifs pour que l'Afghanistan ne soit plus le terreau ou le refuge du terrorisme et de l'extrémisme et qu'il réalise rapidement une paix durable et un développement global. Les troupes étrangères doivent se retirer de ce pays de manière ordonnée et responsable. La communauté internationale doit renforcer la coordination et intensifier l'effort pour contribuer au processus de paix, de réconciliation et de reconstruction en Afghanistan.

6. Les pays dotés d'armes nucléaires doivent réaffirmer qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée », renoncer aux politiques de dissuasion nucléaire fondées sur le recours en premier aux armes nucléaires, réduire le rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité nationale, cesser de développer et de déployer le système mondial de défense antimissile, et prévenir l'arsenalisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace, afin de promouvoir l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiaux. Les États-Unis se sont retirés du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et cherchent à déployer hors de leur territoire des missiles terrestres à moyenne portée, ce qui portera gravement atteinte à la stabilité stratégique mondiale ainsi qu'à la paix et à la sécurité régionales et internationales. La Chine s'y oppose fermement.

Le désarmement nucléaire doit être mené de manière graduelle dans le respect des principes de préservation de la stabilité stratégique mondiale et de non-atteinte à la sécurité d'aucun pays. Les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires assument une responsabilité particulière et primordiale en matière de désarmement nucléaire, et doivent prolonger le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives et, sur cette base, réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires. La prétendue négociation Chine-États-Unis-Russie sur le contrôle des armements n'est ni juste ni raisonnable. La Chine n'y participera pas.

La communauté internationale doit travailler ensemble à préserver l'autorité et la validité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et faire aboutir la dixième Conférence d'examen du TNP à des résultats positifs. Il faut soutenir fermement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et faire en sorte que le TICE entre en vigueur dans les meilleurs délais. Il faut poursuivre le multilatéralisme, faire jouer pleinement le rôle pilote des Nations Unies, respecter effectivement le TNP, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la résolution 1540 du Conseil de sécurité, et bâtir un régime international de non-prolifération juste et inclusif.

7. La coopération internationale est nécessaire pour relever le défi des menaces sécuritaires non conventionnelles. Nous devons rester vigilants face à la résurgence du terrorisme dans le monde. La coopération internationale antiterroriste doit être renforcée et non affaiblie. Dans la lutte contre le terrorisme, il faut adopter une approche intégrée qui s'attaque tant à ses manifestations qu'à ses racines afin d'éradiquer le terreau de ce fléau. Il ne faut pas associer le terrorisme et l'extrémisme à un pays, une ethnie ou une religion particuliers, et encore moins pratiquer le « deux poids, deux mesures » sur la question de la lutte antiterroriste. La COVID-19 a tiré la sonnette d'alarme pour la gouvernance mondiale de la sécurité biologique. Les pays

doivent renforcer leur coopération pour prévenir les menaces des armes biologiques et du terrorisme biologique et promouvoir un développement sain des technologies biologiques pour le bien-être de l'humanité. Face aux impacts négatifs de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire dans le monde, les pays doivent promouvoir la modernisation agricole, augmenter les capacités de la production agricole, poursuivre la coopération agricole internationale, travailler ensemble à un ordre du commerce agricole équitable, raisonnable et stable. Ils doivent également accorder davantage de soutien en matière de technologies agricoles et de fonds aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, en vue d'élever effectivement le niveau de la sécurité alimentaire dans les pays concernés.

8. La communauté internationale doit renforcer le dialogue et la coopération sur la base du respect mutuel, de l'égalité et du bénéfice mutuel pour mettre le cyberspace au service du développement économique et social, de la paix et de la stabilité dans le monde et du bien-être de l'humanité. Elle doit s'opposer à la cyberguerre et à la course aux armements dans le cyberspace et construire un cyberspace où règnent la paix, la sécurité, l'ouverture, la coopération et l'ordre. L'urgence est d'élaborer, dans le cadre de l'ONU, un code international de conduite dans le cyberspace acceptable pour toutes les parties. La Chine s'oppose à ce qu'un pays quelconque, sous prétexte de la sécurité nationale, pose des restrictions aux actions normales du développement des technologies de l'information et de la communication et de la coopération en la matière.

Actuellement, la révolution des technologies de l'information connaît des progrès fulgurants et l'économie numérique est en plein essor. Dans le même temps, on constate des risques et défis croissants dans le domaine de la sécurité des données. L'urgence est donc de trouver un accord sur les règles internationales qui puissent refléter la volonté et les intérêts de la majorité des pays. À cette fin, la Chine a avancé une initiative mondiale sur la sécurité des données. En voici le contenu principal :

- s'opposer à l'utilisation des technologies de l'information visant à attaquer les infrastructures clés et voler des données importantes d'autres pays ;
- prendre des mesures pour prévenir ou arrêter l'utilisation des technologies de l'information portant atteinte aux données personnelles, s'opposer à l'usage abusif des technologies de l'information visant à effectuer une surveillance d'échelle sur d'autres pays ;
- encourager les entreprises à choisir librement les lieux de stockage des données et respecter leur décision ; il est interdit pour les pays d'obliger leurs entreprises à stocker sur leur territoire les données enregistrées à l'étranger ;
- il est interdit de demander à une entreprise ou à un individu de fournir des données enregistrées à l'étranger sans la permission du pays concerné ;
- les entreprises ne doivent pas mettre de portes dérobées dans leurs produits et services.

La Chine appelle les gouvernements et entreprises de tous les pays à soutenir cette initiative et à assumer ensemble les responsabilités mondiales de cette ère numérique pour réaliser la coopération gagnant-gagnant et le développement commun.

9. La sécurité du réseau 5G est une question technique, toute analyse et tout jugement y relatifs doivent se faire de manière scientifique et sur la base des faits. L'accès au marché 5G doit être décidé par le marché et les entreprises.

Ce que les États ont à faire, c'est adopter des mesures non discriminatoires à l'égard des entreprises 5G et observer les principes du libre-échange et de la

concurrence basée sur les règles du marché pour assurer un cadre d'affaires ouvert, équitable, juste et non discriminatoire à toutes les entreprises, au lieu de politiser la question de la 5G et d'abuser le principe de la sécurité nationale pour exclure et contraindre certaines entreprises.

La 5G, comme toutes les autres technologies, appartient à toute l'humanité et doit être mise en valeur au bénéfice de toute l'humanité.

10. Les pays doivent engager une coopération internationale sur les droits de l'homme sur la base de l'égalité et du respect mutuel et s'opposer à la politisation des droits de l'homme et à toute pratique de « deux poids, deux mesures ». Le Conseil des droits de l'homme et les autres organes onusiens doivent observer les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélection, favoriser les échanges et la coopération entre différents pays sur les droits de l'homme et promouvoir de façon équilibrée les deux catégories de droits de l'homme, en particulier le droit à la survie et le droit au développement.

La priorité actuelle est de régler les problèmes préoccupant gravement la communauté internationale, tels que la violence policière, l'incapacité de garantir les droits à la vie et à la santé du peuple face à l'épidémie et la discrimination raciale dans certains pays, afin de réaliser véritablement le noble idéal dit « les droits de l'homme pour tous ».

11. Il faut faire valoir le rôle majeur de l'ONU, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organes multilatéraux, pour mettre en œuvre effectivement le Pacte mondial sur les réfugiés et pour qu'ils assument les devoirs qui leur incombent concernant le règlement de la question des réfugiés selon le principe des « responsabilités communes mais différenciées ». Il est impératif de régler les problèmes de fond tels que la guerre, les conflits, la pauvreté, le sous-développement et autres, afin de créer des conditions favorables au retour volontaire, en toute sécurité et durable des réfugiés dans leurs pays d'origine.

La migration a pour cause majeure les inégalités de développement, mais en même temps elle constitue un moteur important du développement. Nous devons veiller à régler les problèmes de développement qui sont à l'origine des migrations irrégulières et faire de la promotion du développement durable la première priorité tout au long du processus de la gouvernance mondiale de la migration.

Les pays d'origine, de transit et de destination doivent renforcer leur coordination et leur coopération en mettant en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans la mise en œuvre du Pacte, il faut observer le principe du respect de la souveraineté et tenir pleinement compte des réalités nationales de chaque pays et des intérêts de chaque partie.

12. La Chine soutient le développement de la propriété intellectuelle dans le monde. Elle est engagée dans le perfectionnement du système de la gouvernance mondiale de la propriété intellectuelle et la promotion d'une gouvernance mondiale marquée par les amples consultations, la contribution conjointe et les bénéfices partagés.

Elle œuvrera toujours activement à préconiser, favoriser et développer la coopération internationale et restera un ferme défenseur, acteur et constructeur des règles internationales en matière de propriété intellectuelle.

Face à la COVID-19, les pays sont invités à continuer de renforcer la coopération internationale sur la protection de la propriété intellectuelle afin de relever ensemble ce défi sanitaire et de créer un environnement favorable à l'innovation pour les innovateurs et les acteurs du marché de tous les pays.

13. La Chine apprécie et soutient les efforts du Secrétaire général António Guterres pour promouvoir la réforme du système des Nations Unies ces dernières années.

Les Nations Unies doivent se mettre en phase avec la nouvelle situation et assumer les nouvelles missions, notamment en veillant à réunir les engagements des différentes parties en faveur du multilatéralisme. L'Organisation doit, selon le mandat accordé par les résolutions pertinentes, accroître l'efficacité de son fonctionnement, renforcer ses capacités de relever les défis planétaires, de même que les capacités de son système pour le développement à soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030, et intensifier la surveillance et la responsabilisation. Elle est appelée à refléter effectivement, dans la répartition du personnel et l'allocation de ressources, les besoins et les intérêts des pays en développement qui représentent 80 % de ses États Membres et 80 % de la population mondiale, afin de répondre pleinement aux attentes de la communauté internationale.

IV. Membre fondateur de l'ONU, la Chine est le premier pays à avoir apposé sa signature sur la Charte des Nations Unies. En tant que le plus grand pays en développement et membre permanent du Conseil de sécurité, elle poursuit activement les idéaux nobles de l'ONU, œuvre à faire progresser sans cesse la cause grandiose de la paix et du développement de l'humanité et à promouvoir par des actions concrètes la construction d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité.

1. La Chine poursuit résolument la voie du développement pacifique. Elle rejette l'invasion et l'expansion et ne recherche pas de sphère d'influence. Elle s'attache à développer l'amitié et la coopération avec tous les pays sur la base des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, en travaillant fermement à défendre sa souveraineté, sa dignité et ses droits et intérêts légitimes, et à préserver l'équité et la justice dans le monde.

La Chine participe activement au dénouement des grands dossiers régionaux tels que la question nucléaire de la Péninsule coréenne, le nucléaire iranien, l'Afghanistan, le Myanmar, le Moyen-Orient et la Syrie, et explore et applique sans cesse une approche chinoise dans le règlement des points chauds internationaux et régionaux.

Elle a participé à une trentaine d'opérations de maintien de la paix et est devenue le premier contributeur de Casques bleus parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité avec plus de 40 000 Casques bleus envoyés au total. Les troupes chinoises sont hautement appréciées par l'ONU et les pays hôtes pour leur discipline et leur compétence.

2. Après avoir mis les 1,4 milliard de Chinois à l'abri des besoins élémentaires, la Chine aura réussi d'ici à la fin de l'année à sortir de la pauvreté tous les ruraux démunis selon le critère chinois en vigueur, et parachevé l'édification intégrale de la société de moyenne aisance. Ce sera une grande contribution à l'œuvre du développement de l'humanité.

Fidèle au nouveau concept de développement innovant, coordonné, vert, ouvert et partagé, la Chine travaille à la mise en œuvre globale du Programme 2030 à l'intérieur du pays. La Chine a publié en premier un plan national sur la mise en œuvre du Programme 2030 et deux rapports sur son état d'avancement, et obtenu les premiers résultats dans de nombreux domaines.

Elle travaille à ce que les pays placent le développement au cœur du cadre macropolitique mondial et approfondit sans cesse la synergie entre l'Initiative « la Ceinture et la Route » et le Programme 2030. Dans le cadre de la coopération Sud-

Sud, elle fait autant qu'elle peut pour aider les autres pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030.

La Chine poursuivra sa stratégie d'ouverture mutuellement bénéfique et partagera ses expériences de développement de même que les opportunités avec tous les pays du monde. Nous avons obtenu des acquis stratégiques majeurs dans la lutte nationale contre la COVID-19 et sommes le premier pays à reprendre les activités économiques. Nous saisissons ces opportunités pour contribuer à une économie mondiale ouverte de meilleure qualité, accélérer la mise en place d'une nouvelle architecture de développement qui s'appuie sur le rôle de pilier du grand cycle domestique et le renforcement mutuel entre le cycle domestique et le cycle international, afin de soutenir la reprise mondiale et d'apporter de nouvelles opportunités de développement aux autres pays.

3. Vivre une vie heureuse est le droit de l'homme le plus important. La Chine respecte et garantit depuis toujours les droits de l'homme, en veillant à combiner leur universalité et leur spécificité, à favoriser le renforcement mutuel entre la démocratie et le bien-être de la population et entre la paix et le développement, et à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le développement. Ainsi a-t-elle réussi à frayer une voie de développement des droits de l'homme adaptée aux conditions nationales. Elle œuvre énergiquement à développer sa propre cause des droits de l'homme.

En même temps, fidèle aux principes de l'égalité, de la confiance mutuelle, de l'inclusivité, de l'inspiration mutuelle, de la coopération gagnant-gagnant et du développement partagé, elle participe activement aux affaires onusiennes des droits de l'homme, remplit scrupuleusement ses obligations internationales, mène largement la coopération internationale en la matière et apporte activement sa sagesse et sa solution à la gouvernance mondiale des droits de l'homme.

4. La Chine défend fermement le système de la gouvernance mondiale centré sur l'ONU, les normes fondamentales régissant les relations internationales basées sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies, l'autorité et la place de l'ONU ainsi que son rôle central dans les affaires internationales. Elle a adhéré à presque toutes les organisations internationales intergouvernementales à vocation universelle et à plus de 500 conventions internationales. Elle remplit fidèlement ses obligations internationales et honore scrupuleusement ses engagements internationaux. Elle œuvrera avec la communauté internationale pour lutter résolument contre tout acte sabotant l'ordre international et bafouant les règles internationales.

5. Face à la COVID-19, la Chine a répondu activement au Plan de réponse humanitaire global lancé par l'ONU, en fournissant une aide financière de 50 millions de dollars des États-Unis à l'OMS et des dons en matériels à plus de 150 pays et organisations internationales, et en exportant des matériels de lutte contre l'épidémie à plus de 200 pays et régions du monde.

Lors de l'ouverture de la 73<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, le Président Xi Jinping a annoncé des initiatives importantes : accorder d'ici deux ans une aide internationale de 2 milliards de dollars des États-Unis, travailler avec l'ONU pour créer en Chine un dépôt et hub de réponse humanitaire globale, mettre en place un mécanisme de coopération entre des hôpitaux chinois et 30 hôpitaux africains, faire des vaccins chinois contre la COVID-19 un bien public mondial quand ils seront développés et déployés et œuvrer avec les autres membres du G20 pour concrétiser l'Initiative sur la suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres. La Chine honorera fidèlement et intégralement tous ses engagements pour contribuer à la construction d'une communauté de santé pour tous.

6. Malgré ses lourdes tâches en matière de développement dont l'amélioration du bien-être de ses populations, la Chine assume activement les

responsabilités internationales adaptées à son stade de développement et à ses conditions nationales. Elle a adopté un ensemble de politiques et mesures pour relever le défi climatique et réalisé en avance ses objectifs 2020 en matière d'actions climatiques, apportant une contribution majeure à la lutte internationale contre le changement climatique.

La Chine prend depuis toujours une part active à la gouvernance climatique mondiale. Elle est l'un des premiers États parties à la CCNUCC et a apporté une contribution importante à la conclusion du Protocole de Kyoto, de l'Accord de Paris et de ses règles d'application. Grâce aux efforts conjugués de la Chine et des autres parties, la Conférence des Parties à la CCNUCC qui s'est tenue en 2019 à Madrid a adopté une série de décisions réaffirmant l'attachement au multilatéralisme et reflétant le consensus des parties sur la gouvernance climatique, ce qui a jeté la base pour les négociations ultérieures.

7. En 2015, lors des conférences commémorant le soixante-dixième anniversaire de la création des Nations Unies, le Président Xi Jinping a annoncé une série d'initiatives et mesures majeures pour appuyer les causes de l'Organisation, qui sont aujourd'hui toutes mises en œuvre.

Une force en attente de 8 000 éléments et des unités de police permanentes d'un effectif total de 300 éléments pour le maintien de la paix ont été inscrites auprès de l'ONU et 6 unités de la force en attente ont été hissées au niveau 3. La Chine est devenue le pays qui a fourni les contingents les plus nombreux et les plus variés à la force en attente de maintien de la paix de l'ONU. Le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement a développé plus de 80 projets et consacré au total 67,7 millions de dollars des États-Unis pour soutenir l'action de l'ONU dans les domaines du maintien de la paix, de la lutte antiterroriste, de l'énergie, de l'agriculture, des infrastructures, de la santé et de l'éducation.

La Chine a fourni aux pays en développement 180 projets de réduction de la pauvreté, 118 projets de coopération agricole, 178 projets d'aide en faveur de la promotion des échanges commerciaux et 103 projets de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, et construit pour eux 134 hôpitaux et cliniques et 123 établissements d'enseignement et centres de formation professionnelle. Le Fonds d'aide pour la coopération Sud-Sud a conduit plus de 80 projets dans plus de 30 pays en développement, donnant une impulsion au développement durable dans le monde. La Chine a fait un don budgétaire de 10 millions de dollars des États-Unis à ONU-Femmes et est devenue le premier contributeur financier de cette institution parmi les pays en développement. La Chine a accompli 133 projets de santé pour les femmes et enfants et invité plus de 30 000 femmes de pays en développement en Chine pour la formation, apportant une contribution importante à la cause des femmes dans le monde.

Face à la nouvelle situation, la Chine, en tant que grand pays, continuera de remplir son devoir, d'assumer ses responsabilités et d'apporter sa contribution au monde. Elle travaillera pour fournir davantage de biens publics mondiaux et contribuer à la cause de la paix et du développement dans le monde. Elle entend œuvrer avec les pays du monde pour défendre et promouvoir le multilatéralisme, donner conjointement un nouvel élan à l'ONU et construire ensemble une communauté d'avenir partagé pour l'humanité !